



Abus sur intérêts intercalaires

Par **Romain Paris_old**, le **04/10/2010** à **18:32**

Bonjour, rnrnJ'ai souscrit il y a un an un prêt pour l'achat de ma résidence principal. Ce prêt de 90.000€ intégrait une enveloppe travaux de 10.000€ : pour différentes raison, j'ai décidé de renoncer à utiliser l'enveloppe de 10.000€ et ai donc contacter le Crédit Foncier pour leur demander de recalculer le montant du prêt. rnrnJe vous épargne ici les détails sur le délai de réponse à cette demande pour en venir à l'objet de mon indignation : alors que le montant de la mensualité du prêt était de 338,24€, celle-ci passe à 387,86€! Étonné par le fait qu'en baissant le montant du prêt, mes mensualités augment, on m'explique que jusqu'à présent je ne payais que des intérêts intercalaires et que le remboursement du prêt ne commencera de courir qu'à partir de la prochaine échéance! Autrement dit, le prêt travaux de 10.000€ auquel j'ai renoncé m'aura couté la bagatelle de 3.382€ (10 mensualité de 338,24€)! A aucun moment je n'ai été informé de ce fait et je trouve complètement hallucinant qu'il m'ait été proposé un tel montage! rnrnD'autre part il est stipulé sur les conditions générales que les intérêts intercalaires "sont exigibles à la première échéance ou porté au débit du compte courant[s] si l'emprunteur a choisi cette formule[/s]" : à aucun moment ce choix ne m'a été proposé et n'avais d'ailleurs jamais entendu ce terme jusqu'à aujourd'hui. Est-ce légal et quels sont mes recours? rnrnEspérant avoir une réponse éclairée, je vous remercie pour vos lumières,